



RAPPORT D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS
MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE
LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES
2009–2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Institution fédérale : Adresse : Site Web :	Téléfilm Canada 360, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal, Québec H2Y 1P5 www.telefilm.gc.ca
Ministre responsable :	L'honorable James Moore, MP Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO (p. ex., sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	Carolle Brabant, directrice générale Stella Riggi, directrice des Ressources humaines, championne des langues officielles
Mandat de l'institution fédérale (4 à 5 lignes – Ce résumé du mandat sera publié dans le rapport annuel sur les langues officielles, déposé au Parlement) :	Téléfilm Canada (Téléfilm) est un organisme culturel fédéral voué au développement et à la promotion de l'industrie audiovisuelle canadienne. Téléfilm s'avère l'un des instruments privilégiés du gouvernement canadien comme levier du secteur privé et apporte un soutien financier et stratégique aux industries du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias. Le rôle de Téléfilm est de stimuler la création de films et d'œuvres culturelles reflétant la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle, et d'en favoriser le rayonnement au pays comme à l'étranger, tout en visant la viabilité et le développement à long terme de l'industrie audiovisuelle canadienne.
Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 : Titre : Adresse postale : Courriel :	Maggie Kawalerczak Conseillère en matière de politiques, Planification stratégique et développement de projets 474, rue Bathurst, bureau 100, Toronto, Ontario M5T 2S6 kawalem@telefilm.gc.ca
Période couverte par le plan d'action :	2009-2011

SOMMAIRE DES PRINCIPALES RÉUSSITES DE L'INSTITUTION EN 2009-2010

En 2009-2010, Téléfilm a rempli ses obligations relativement à la mise en application de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et a continué de soutenir des initiatives destinées aux professionnels de l'industrie audiovisuelle vivant dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les initiatives ont été renouvelées dans le cadre des mesures proactives de Téléfilm qui contribuent au renforcement des capacités de l'industrie et soutiennent le développement de ces communautés.

Sensibilisation

Tout au long de l'année, Téléfilm a développé davantage son intranet comme principal outil de communication permettant d'informer et d'impliquer les employés et les gestionnaires dans l'exercice des responsabilités inhérentes à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Le Vox Populi, un comité interne composé d'employés de toutes les régions, de tous les services et des deux groupes de langues officielles, utilise entre autre l'intranet afin de sensibiliser les employés au sujet de diverses initiatives comme la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la Commission canadienne des droits de la personne, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi sur les langues officielles*. Comme c'était le cas lors des années précédentes, 74 % des 206 postes à Téléfilm ont une désignation bilingue et 100 % des services aux clients ont été offerts dans les deux langues officielles.

Consultation

Téléfilm Canada a tenu des séances de consultation avec les organisations francophones et anglophones qui représentent les CLOSM afin de veiller à ce que les besoins des créateurs de contenu en situation linguistique minoritaire soient comblés. Ces consultations avaient un double objectif, soit de comprendre la réalité changeante des créateurs de contenu des CLOSM au sein de l'industrie audiovisuelle et de recueillir leurs réactions sur les initiatives offertes par Téléfilm dans le cadre du programme d'Activités de langues officielles (ALO). La participation de Téléfilm aux activités des CLOSM telles que le Groupe de travail sur les arts médiatiques a aussi contribué à s'assurer que l'organisation comprend bien les réalités propres aux CLOSM. Téléfilm organise diverses séances d'information durant les festivals et les événements qu'elle soutient et maintient ses relations avec les créateurs de contenu des CLOSM tout au long de l'année afin de veiller à ce qu'ils soient au courant des programmes et des initiatives qu'elle offre.

La participation continue de deux représentants des CLOSM aux Groupes de travail du Fonds du long métrage du Canada (FLMC) – soit un représentant de l’APFC et un représentant des producteurs de langue anglaise du Québec – leur permet d’informer Téléfilm de leurs besoins et des défis liés aux programmes du FLMC. Leur participation de ces représentants leur permet aussi de sensibiliser leurs collègues à la réalité des CLOSM.

En 2009-2010, Téléfilm Canada est devenue signataire de l’Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne, pilotée par PCH et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

Communications

Toute la documentation de Téléfilm est publiée dans les deux langues officielles. Grâce, en grande partie, à la campagne de sensibilisation de l’an dernier qui a permis à Téléfilm d’accroître sa liste d’adresses des créateurs et des médias francophones et anglophones des CLOSM, l’organisation assure une diffusion et une promotion rapides de ses programmes et de ses activités, des nouvelles, de l’information sur le marché et des publications institutionnelles.

Coordination et liaison

En 2009-2010, Téléfilm a continué de participer aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux et du Groupe de travail sur les arts médiatiques. Téléfilm a également présenté des initiatives nationales, dont celles reliées au programme ALO, au Groupe de travail du développement des affaires internationales qui compte parmi ses membres des organismes provinciaux. En tant que nouveau membre de l’Entente multipartite, Téléfilm a assisté aux réunions afin d’établir des relations fondées sur la collaboration avec les CLOSM et les autres intervenants, y compris les sociétés d’État et les organismes fédéraux.

Financement et prestation des programmes

En 2009-2010, Téléfilm a offert trois initiatives destinées spécialement aux créateurs des CLOSM :

- *Feature It!* et *Écrire au long*, des programmes d’immersion en formation et en réseautage conçus pour aider les créateurs à acquérir des compétences en développement (appuyant respectivement les créateurs anglophones du Québec et les créateurs francophones résidant à l’extérieur du Québec ou de Montréal);
- *Volet d’aide à la production du long métrage* offre un complément à la formation en développement obtenue dans le cadre des programmes *Écrire au long* et *Feature It!*;
- *Multi-talents pour le multiplateforme*, un programme d’immersion en formation et en réseautage conçu pour offrir aux professionnels du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias les outils dont ils ont besoin pour profiter des occasions d’affaires qu’offre l’environnement multiplateforme.

En plus de ces initiatives, tous les programmes de Téléfilm sont ouverts aux créateurs de contenu ayant des projets dans l'une ou l'autre des langues officielles. Un programme d'aide au doublage et au sous-titrage des productions canadiennes dans une seconde langue officielle est également offert afin de permettre aux Canadiens d'avoir accès aux productions canadiennes dans la langue officielle de leur choix. Par l'entremise de son programme ALO, Téléfilm entend améliorer les compétences et les connaissances des membres de l'industrie, maximiser les chances de rejoindre les auditoires et augmenter le nombre des créateurs des CLOSM ayant accès aux principaux programmes de l'organisation.

Reddition de comptes

Depuis plusieurs années, Téléfilm utilise des indicateurs de performance qui sont propres au financement alloué aux créateurs de contenu des CLOSM. Le suivi des ressources allouées aux projets individuels permet à Téléfilm de contrôler le niveau de son investissement dans les CLOSM et d'ajuster ses initiatives au besoin. Téléfilm continue de mesurer les taux de satisfaction des participants aux activités de son programme ALO afin de recueillir leurs commentaires en vue d'élaborer de futures initiatives. En 2009-2010, Téléfilm a commandé une évaluation externe de son programme et de ses initiatives touchant les langues officielles. Les résultats et les recommandations de cette évaluation seront utiles à Téléfilm qui procédera en 2010-2011 à l'établissement d'un nouveau Plan d'action sur les LO qui sera aligné sur le nouveau plan d'entreprise de l'organisation.

Rapport détaillé des résultats

Glossaire – abréviations :

APFC : Alliance des producteurs francophones du Canada

SRC : Société Radio-Canada

CLOSM : Communautés de langue officielle en situation minoritaire

DCI : Direction de la coordination interministérielle (PCH)

ELAN : English-Language Arts Network

FCCF : Fédération culturelle canadienne-française

FCT : Fonds canadien de télévision

FLMC : Fonds du long métrage du Canada

FRIC : Front des réalisateurs indépendants du Canada

ONF : Office national du film du Canada

PCH : Ministère du Patrimoine canadien

QCGN : Quebec Community Groups Network

A. SENSIBILISATION – Résultat visé : Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale : tous les employés et les gestionnaires connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l'atteinte du résultat visé
<p>Téléfilm renforce son plan d'action interne pour promouvoir la dualité linguistique au sein de l'organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents internes destinés au conseil d'administration ou à l'ensemble du personnel sont disponibles dans les deux langues officielles. • Le Plan d'action 2009-2011 visant à renforcer la dualité linguistique dans les communications internes a été élaboré. • Le comité Vox Populi, un comité interne composé d'employés de toutes les régions, de tous les services et des deux groupes de langues officielles, vise à mettre en lien les employés, les ressources humaines et la haute direction de Téléfilm. D'abord créé pour faire connaître les recommandations provenant de diverses initiatives gouvernementales, comme la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>, la Commission canadienne des droits de la personne, la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> et la <i>Loi sur les langues officielles</i>, Vox Populi est devenu une source de collaboration essentielle. • En 2009-2010, Téléfilm a adopté quatre valeurs à appliquer à travers l'organisation, et a souligné leur importance en organisant des ateliers dans tous les bureaux du Canada. Pendant ces ateliers, les employés et les gestionnaires ont pris connaissance du modèle de leadership, qui implique entre autres de se montrer sensible aux différences culturelles de ses collègues (sexe, origine ethnique, langue). En adoptant ces valeurs – le respect, l'engagement, l'orientation client et l'ouverture – Téléfilm cherche à se distinguer par la qualité de sa gestion et à être un employeur de choix. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gestionnaires et les employés de Téléfilm sont informés régulièrement des obligations de Téléfilm quant au respect des langues officielles. Dans le cadre du Plan directeur des RH, une formation sur le modèle de leadership – incluant l'importance de faire preuve de sensibilité à l'égard des différences culturelles (sexe, ethnicité et langue) des collègues – a été offerte à l'ensemble des employés et des gestionnaires en 2009-2010. • Les réunions se tiennent souvent dans les deux langues pour faire en sorte que les employés puissent communiquer dans la LO de leur choix, ce qui permet de rapprocher la dualité linguistique au sein de l'organisation. • Le comité Vox Populi mène plusieurs tâches : par exemple, il soutient les communications des RH, communique les préoccupations des employés de façon confidentielle et assure le suivi des projets, des politiques et des processus des RH.
<p>Téléfilm poursuit l'examen du profil linguistique des employés et des gestionnaires occupant des postes désignés bilingues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 74 % de tous les 206 postes ont une désignation bilingue; ce pourcentage est le même pour les postes de gestionnaires et il est resté inchangé par rapport aux années précédentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de postes avec une désignation bilingue a été maintenu.
<p>Téléfilm continue de fournir des services à la clientèle dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des services sont offerts dans les deux langues dans l'ensemble des bureaux régionaux (Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax). • La clientèle a accès à des employés bilingues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau élevé de service bilingue est maintenu.

A. SENSIBILISATION – Résultat visé : Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale : tous les employés et les gestionnaires connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l'atteinte du résultat visé
Téléfilm s'assure que l'information relative à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (promotion des langues officielles et développement des CLOSM) est incluse dans les séances d'orientation pour les nouveaux employés.	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm a rédigé un manuel d'orientation pour les séances d'orientation des nouveaux employés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manuel d'orientation à l'intention des nouveaux employés comprend maintenant de l'information sur l'article 41 et la dualité linguistique.
Téléfilm fait mieux connaître le rôle que joue le champion des langues officielles dans la promotion des langues officielles et des CLOSM au sein de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • L'information pertinente concernant la <i>Loi sur les langues officielles</i>, le Plan d'action et ses résultats sont affichés sur l'intranet. • Des exemples de projets et d'initiatives diversifiés sur le plan linguistique sont affichés sur l'intranet afin de souligner l'engagement de Téléfilm à mettre sur pied des projets et des événements dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue des employés à l'égard d'initiatives, de programmes et de consultations au sein de l'industrie.
Le coordonnateur national continue de superviser la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur national participe à l'élaboration des politiques et des programmes afin de s'assurer que Téléfilm tient compte de ses obligations en vertu de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de mesures de suivi tenant compte des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation externe du programme ALO. • Établissement du prochain Plan d'action sur les LO en rapport avec le prochain Plan d'entreprise de Téléfilm.

B. CONSULTATION – Résultat visé : Établissement de liens durables entre l’institution fédérale et les CLOSM : l’institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités réalisées en vue d’atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l’atteinte du résultat visé
Les administrateurs de Téléfilm rencontrent les représentants des CLOSM régulièrement.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l’Entente multipartite, une réunion bilatérale a eu lieu avec la FCCF et des représentants de l’APFC et du FRIC afin d’assurer un échange efficace de l’information. • Des réunions consultatives ont eu lieu avec des représentants de l’ELAN. • La représentation des CLOSM francophones et anglophones au sein des Groupes de travail du FLMC est assurée par un représentant de l’APFC pour le marché de langue française et un représentant des producteurs anglophones du Québec pour le marché de langue anglaise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres informelles ont eu lieu et des consultations officielles sont prévues pour s’assurer de bien identifier les besoins des CLOSM et recueillir leur rétroaction sur les initiatives relatives aux langues officielles. • La représentation des CLOSM au sein des Groupes de travail du FLMC permet à Téléfilm de vérifier si les mesures adoptées pour le secteur du long métrage conviennent aux membres des CLOSM. • Une meilleure compréhension des nouveaux enjeux émergents dans les CLOSM.
Les représentants de Téléfilm participent aux activités pertinentes des organismes représentant l’industrie audiovisuelle au sein des CLOSM.	<ul style="list-style-type: none"> • Si Téléfilm participait auparavant aux réunions du <i>Groupe sur les arts médiatiques</i>, en 2009-2010, Téléfilm est devenue signataire de l’<i>Entente multipartite</i> pilotée par PCH et la FCCF afin de renforcer les relations basées sur la collaboration entre les intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure compréhension des projets provenant des membres du <i>Groupe sur les arts médiatiques</i> et de leurs besoins. • Possibilité d’améliorer les relations et occasions d’établir de nouveaux partenariats avec les signataires.
Téléfilm continue d’encourager et d’appuyer le développement des organismes des CLOSM dans le secteur audiovisuel.	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm a continué de soutenir plusieurs festivals et événements concernant et impliquant les représentants des CLOSM, tels que le Festival international du cinéma francophone en Acadie à Moncton, le Festival Cinémental à Winnipeg, le Festival des vidéastes du Manitoba, Cinéfranco à Toronto, le Forum du FRIC (Front des réalisateurs indépendants du Canada) à Ottawa et les Rendez-vous du cinéma québécois à Vancouver. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de relations et soutien aux créateurs des CLOSM par l’entremise d’événements dans les CLOSM.

C. COMMUNICATIONS – Résultat visé : La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l’institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l’information pertinente et à jour au sujet des programmes et des services de l’institution fédérale.

Activités réalisées en vue d’atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l’atteinte du résultat visé
<p>Téléfilm continue de communiquer avec les intervenants des CLOSM : particuliers et organismes, médias, institutions provinciales et fédérales.</p> <p>Téléfilm continue de diffuser ses principales publications et d’offrir de l’information sur son site Web dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les documents institutionnels (rapport annuel, Plan d’entreprise, recherche, communiqués de presse et avis à l’industrie) sont publiés et distribués dans les deux langues officielles. • 100 % des documents de Téléfilm destinés aux intervenants et aux clients sont disponibles dans les deux langues officielles sur son site Web. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les documents de Téléfilm sont diffusés et sont aisément accessibles dans les deux langues officielles. • La campagne de sensibilisation aux LO de l’an dernier a permis de faciliter le partage de l’information avec les CLOSM.
<p>Téléfilm utilise le <i>Bulletin 41-42</i> pour communiquer avec les autres institutions fédérales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm a contribué au numéro Printemps/Été 2009 du <i>Bulletin 41-42</i> en y publiant un rapport sur son initiative <i>Multiplatform, Multi-success! – Multi-talents pour le multiplateforme</i>. • Téléfilm fait la promotion du <i>Bulletin 41-42</i> sur l’intranet et le distribue dans l’ensemble des bureaux régionaux et des départements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autres partenaires du gouvernement sont informés des activités de Téléfilm destinées aux CLOSM. • Les employés de Téléfilm sont informés des activités des autres partenaires du gouvernement destinées aux CLOSM.

D. COORDINATION ET LIAISON – Résultat visé : Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et la vitalité artistique des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l'atteinte du résultat visé
<p>Téléfilm informe les autres institutions fédérales et provinciales de ses programmes qui s'adressent aux CLOSM; l'organisation établit et entretient des relations avec ces institutions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au <i>Groupe de travail sur les arts médiatiques</i>, aux réunions organisées régulièrement pour le réseau des coordonnateurs nationaux et aux événements organisés par l'industrie audiovisuelle (conférences PRIMETIME et de l'APFTQ, etc.). • Le Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'ONF est membre d'office du conseil d'administration de Téléfilm et il est tenu au courant des initiatives mises sur pied par Téléfilm pour les CLOSM. • Téléfilm, qui préside le <i>Groupe de développement des affaires internationales</i> (GDAI), a présenté ses initiatives nationales, incluant ses Activités de langues officielles, aux membres du GDAI qui comprend les organismes provinciaux. • Collaboration avec la FCCF et ses membres, PCH et tous les organismes et sociétés d'État signataires par l'entremise de l'<i>Entente multipartite</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres institutions fédérales, provinciales et communautaires ont été sensibilisées au rôle de Téléfilm comme investisseur dans l'industrie audiovisuelle et à ses initiatives pour les CLOSM. • Établissement de relations entre Téléfilm, d'autres organismes fédéraux et provinciaux et d'autres institutions.
<p>Téléfilm participe aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le coordonnateur national a participé aux réunions organisées par PCH pour les coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de relations entre Téléfilm et d'autres ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux.

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DES PROGRAMMES – Résultat visé : Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l’institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et à ses services; les besoins des CLOSM sont pris en compte.

Activités réalisées en vue d’atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l’atteinte du résultat visé
<p>Téléfilm continue d’allouer des fonds pour appuyer le développement des projets en langue française à l’extérieur du Québec et des projets en langue anglaise au Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives pour les francophones de l’extérieur du Québec et de Montréal : <i>Écrire au long</i> : Six producteurs et douze scénaristes associés à 10 projets ont été choisis pour participer à l’immersion de 2009-2010, ce qui représente une augmentation par rapport aux 11 participants de l’an dernier. Dans l’ensemble, la demande de participation au programme est demeurée stable depuis sa création, 25 projets ayant été présentés en 2009-2010. Des 10 projets retenus, 3 provenaient de l’Ontario, 1 de la Colombie-Britannique, 1 de l’Île-du-Prince-Édouard et 5 de francophones résidant à l’extérieur de Montréal. • Initiatives pour les anglophones du Québec : <i>Feature It!</i> : Sept producteurs et dix scénaristes associés à 8 projets ont participé à l’immersion de 2009-2010. Le programme a fait l’objet d’une plus grande attention depuis sa création, et en 2009-2010, 28 demandes ont été présentées (par rapport à 18 en 2008-2009). <p>Pour les francophones de l’extérieur du Québec et les anglophones du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet d’aide à la production : Le volet d’aide à la production, la suite logique de <i>Feature It!</i> et <i>Écrire au long</i>, a accordé une aide financière sous la forme d’une avance remboursable pour la production de longs métrages dramatiques dont le devis total se situe entre 250 000 \$ et 1,25 million \$. En cette deuxième année d’existence de l’initiative, un projet a réussi à obtenir une aide financière. • Multi-talents pour le multiplateforme et Multiplatform, Multi-success! : Cette initiative a été lancée en 2008-2009 afin de fournir aux professionnels du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias les outils dont ils ont besoin pour relever les défis et profiter des occasions d’affaires qu’offre l’environnement multiplateforme. Elle comprenait trois jours de formation avec des professionnels d’expérience et la présentation d’études de cas. En tout, 22 requérants de l’extérieur de la province ont participé à la séance pour les francophones (C.-B. : 1; MB : 1; N.-B. : 9; N.-É. : 1; ON : 10) et 40 requérants du Québec y ont participé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm a continué de soutenir des initiatives destinées aux professionnels de l’industrie audiovisuelle issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
<p>Téléfilm continue d’appuyer des festivals et des initiatives qui favorisent la promotion et la distribution de productions au sein des CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la deuxième année de suite, le programme <i>Du talent à l’écran</i> a financé six festivals de film/événements présentant des projections en français à l’extérieur du Québec, pour un total de 82 500 \$ (soit le même montant que l’an dernier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du soutien de Téléfilm aux événements et aux festivals des CLOSM.

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DES PROGRAMMES – Résultat visé : Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l’institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et à ses services; les besoins des CLOSM sont pris en compte.

Activités réalisées en vue d’atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l’atteinte du résultat visé
<p>Téléfilm continue d’offrir un soutien financier au développement, au doublage et au sous-titrage des productions canadiennes dans la deuxième langue officielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En 2009-2010, 4 longs métrages canadiens en langue anglaise ont été doublés ou sous-titrés en français et 5 longs métrages en langue française ont été doublés ou sous-titrés en anglais. Il s’agit d’une baisse par rapport à 2008-2009 où 21 titres avaient été doublés ou sous-titrés. Le programme a fait partie d’une évaluation externe en 2009-2010 afin de déterminer si une restructuration du programme était de mise afin d’en augmenter la pertinence pour l’industrie. Parmi les œuvres financées en 2009-2010, nous retrouvons <i>Cairo Time</i>, <i>De père en flic</i> et <i>The Imaginarium of Dr. Parnassus</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2001, le programme d’aide au doublage et au sous-titrage a contribué financièrement au doublage ou au sous-titrage de 137 projets dans les langues officielles, dans le but d’accroître les auditoires dans l’ensemble du pays. Les recommandations émises à la suite de l’évaluation externe seront prises en considération afin de mieux aligner les objectifs du programme sur les objectifs généraux de Téléfilm et les besoins de l’industrie.

F. REDDITION DE COMPTES – Résultat visé : Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale. La structure de responsabilité, les évaluations internes et les examens des politiques permettent à l'institution de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l'atteinte du résultat visé
<p>Téléfilm évalue les initiatives qui font partie du programme ALO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les participants aux du programme d'Activités de langues officielles sont consultés au moyen d'un sondage qu'ils doivent remplir après la tenue d'une activité. Le sondage porte sur leur niveau de satisfaction et ses résultats servent à évaluer et à améliorer différents aspects ou simplement à renouveler les activités. • Dans la deuxième année de sa mise en œuvre, l'initiative <i>Multi-talents pour le multiplateforme</i> a obtenu un taux de satisfaction moyen de 4,2 sur une échelle de 1 à 5, ce qui correspond au taux de satisfaction de 2008-2009. • À l'heure actuelle, les taux de satisfaction pour <i>Écrire au long</i> et <i>Feature It!</i> pour l'exercice 2009-2010 ne sont pas disponibles en raison d'un changement dans les dates des ateliers. L'information est à venir et sera disponible pour une analyse comparative lors du prochain exercice financier. • Dans le but de renouveler son programme ALO au-delà de 2010-2011, Téléfilm a fait appel à un consultant afin d'évaluer son programme d'activités de langues officielles ainsi que son programme d'aide au doublage et au sous-titrage. Le consultant a examiné la pertinence des objectifs de chacun des programmes, leurs succès et leurs répercussions et a proposé des améliorations au sujet de leur prestation. Les recommandations émises à la suite de cette évaluation contribueront à orienter la stratégie de Téléfilm qui procède à l'élaboration de son nouveau Plan d'entreprise et de son Plan d'action sur les LO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les commentaires des participants à l'immersion et du personnel responsable de la prestation des initiatives sont pris en considération chaque année afin de mieux comprendre les besoins des créateurs de contenu des CLOSM et d'améliorer la portée et l'accessibilité du programme. • L'évaluation du programme offre une occasion de remanier et d'améliorer les services offerts aux clients et aux CLOSM.

F. REDDITION DE COMPTES – Résultat visé : Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale. La structure de responsabilité, les évaluations internes et les examens des politiques permettent à l'institution de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Progrès accomplis dans l'atteinte du résultat visé
<p>À l'aide des systèmes d'information, Téléfilm continue d'assurer un suivi des ressources allouées aux projets dans les CLOSM. Téléfilm peut ainsi faire état de l'aide apportée à ces communautés, par programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm est en mesure de fournir des statistiques sur tous les engagements pris par l'entremise d'initiatives axées sur le perfectionnement professionnel des membres des CLOSM de même que sur ses fonds principaux (voir la Section E pour les sommes totales des fonds principaux.) • Téléfilm a soutenu le développement des créateurs de contenu des CLOSM par l'entremise de son programme ALO et a investi des ressources dans des événements et des initiatives de l'industrie destinés aux CLOSM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Au 31 mars 2010, Téléfilm avait offert près de 645 000 \$ aux communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise de ses initiatives <i>Écrire au long et Feature It!</i>. ○ Depuis le lancement du programme d'Activités de langues officielles en 2006, Téléfilm a appuyé un nombre total de 20 projets en langue anglaise et de 30 projets en langue française. En 2009-2010, Téléfilm a alloué des ressources à 8 projets en langue anglaise et à 10 projets en langue française. • L'aide accordée aux projets et aux événements en français hors Québec représente 2 % de la totalité du financement accordé au marché de langue française, une augmentation de 1,4 % par rapport à l'an dernier. L'aide aux projets et aux projets en anglais au Québec représente 17,4 % de la totalité du financement accordé au marché de langue anglaise, une baisse de 11 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse est attribuée aux engagements anormalement plus élevés en 2008-2009 des projets nationaux dont trois provenaient du marché de langue anglaise du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance pluriannuelle des ressources allouées aux CLOSM. • À long terme, la capacité de mesurer les résultats du programme en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des créateurs des CLOSM aux principaux programmes de Téléfilm. • Suivi et promotion d'une pollinisation croisée de tous les programmes offerts par Téléfilm aux différents créateurs de contenu. Par exemple, cette année, un créateur francophone travaillant en Ontario a obtenu du soutien en vertu du programme <i>Place aux histoires autochtones</i>, reflétant l'évolution des communautés linguistiques au Canada.
<p>Téléfilm rend compte chaque année des réalisations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO à l'aide des indicateurs de performance indiqués dans le Plan d'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléfilm consacre une section de son rapport annuel à la description de ses activités de langues officielles en plus de soumettre le rapport annuel sur l'article Section 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des rapports en pourcentage des rapports livrés à temps.